

NAO/NO : C'EST REPARTI POUR LA GRÈVE !

La déclaration suivante, de SUD Industrie 01 Renault Trucks, en pleine grève et blocage de la production, illustre à merveille la situation que connaissent aujourd'hui nombre de salariés : « *Voilà pourquoi nous sommes en grève. Des profits qui ne cessent de croître et des mesures salariales défavorables. La grève, c'est le dernier recours quand le dialogue est rompu, quand on nous méprise, quand on nous vole notre dignité. Nous ne demandons pas l'aumône. Nous exigeons que nos salaires soient revalorisés. Cette année encore, notamment lors du séminaire, la direction va demander aux salariés de faire toujours plus avec toujours moins de rémunération. Alors restons*

mobilisés, restons soudés. La grève, c'est notre arme. Sans ses salariés, il n'y a pas de profit, pas de croissance, pas d'avenir. »

Des entreprises qui, lorsqu'elles réalisent des profits massifs pendant des années, refusent d'augmenter les salaires, obligeant les salariés à se mobiliser pour arracher quelques euros. Ce sont souvent ces mêmes directions qui, lorsque surviennent des « difficultés », agissent comme si les millions de bénéfices accumulés les années précédentes n'avaient jamais existé. En ce début d'année, les NAO/NAO (négociations annuelles obligatoires) se multiplient et se concentrent très souvent sur la question salariale. Arracher des augmentations générales uniformes constitue une condition essentielle pour ouvrir un débat plus large : celui du partage de la valeur ajoutée et, plus globalement, de la redistribution des richesses produites dans l'entreprise. **Tout est à nous, rien n'est à eux, mobilisons-nous !**



ALSTOM CRESPIN

SUD alerte : l'avenir du site de Crespin et la sauvegarde des emplois passent avant des NAO imposées. Pendant que des discussions se tiennent sans les syndicats avec les régions, SUD exige transparence, charge de production et garanties sur l'emploi.



BOSCH

Bosch sacrifie des emplois à Moulins-Yzeure et au bureau d'études de Vénissieux. SUD exige des engagements industriels écrits, des investissements réels et la garantie de chaque emploi. L'intersyndicale appelle à la mobilisation pour l'avenir industriel.



NEXANS JEUMONT

Accidents du travail contestés, pressions, chantage : SUD dénonce des pratiques inacceptables. La santé des salariés n'est pas négociable. SUD exige l'arrêt des contestations abusives et le respect strict des avis médicaux. Défendre nos droits, défendre nos vies !

LEADEC FRANCE : COTISONS-NOUS POUR UN CODE DU TRAVAIL

SUD Industrie 44-49, récemment implantée chez LEADEC France, a pu constater à quel point la direction de cette entreprise était déconnectée des réalités sociales et juridiques. Si nous sommes habitués à faire face à des directions plus ou moins combatives, cette fois-ci, nous sommes tombés sur un cas magistral. SUD industrie étant majoritaire au CSE, la direction de l'entreprise a visiblement mal vécu l'existence d'un véritable contre-pouvoir : respecter les libertés syndicales et simplement appliquer le Code du travail semble déjà être un défi. Pour certaines directions, il serait presque plus commode d'exercer dans des pays où l'expression syndicale est étroitement contrôlée : cela

leur éviterait sans doute d'avoir à composer avec le droit social. Lorsque les élus CSE ont déposé leurs demandes de congé pour la formation CSE-SSCT, la direction a tenté de s'y opposer pour l'ensemble des élus SUD. Se prenant les pieds dans le Code du travail, mélangeant plusieurs notions, elle a même tenté de faire croire à une forme de discrimination syndicale si l' élu non étiqueté ne participait pas à la formation SUD... tout en organisant parallèlement une formation pour lui. Une situation qui frôle l'aberration. La situation aurait pu s'arrêter là. Mais la direction a ensuite multiplié les écrits et prises de position contestables, allant jusqu'à vouloir limiter l'accès au local CSE à des personnalités syn-



dicales extérieures, voire tenter de contrôler quels élus pouvaient s'y rendre simultanément. Heureusement, SUD Industrie 44-49, le secteur formation de SUD Industrie et l'Institut de formation se sont mobilisés pour rappeler à l'employeur ses obligations les plus élémentaires, notamment l'impossibilité de refuser un congé de formation CSE-SSCT sans proposer de nouvelles dates dans un délai de six mois. L'Inspection du travail a elle aussi dû intervenir par écrit pour rappeler le droit. Il apparaît que certaines directions RH gagneraient à réviser leurs

fondamentaux (encore plus quand elles sont membres de l'ANDRH Anjou). À défaut, il faudra peut-être envisager une cagnotte syndicale pour leur offrir un Code du travail — afin qu'elles découvrent enfin cet ouvrage pourtant central dans la gestion des relations sociales. Face à cette situation, les camarades de SUD Industrie 44-49 se sont mobilisés devant l'entreprise. L'employeur a finalement dû se conformer au droit. Nul doute que cet épisode pourrait servir d'exemple dans un futur guide « DRH pour les nuls ».



« PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE. » (SLOGAN SYNDICALISME AUTOGESTIONNAIRE)



« ON NE MEURT PAS AU TRAVAIL EN FRANCE » : L'INDÉCENCE AU SOMMET DE CEUX QUI N'ONT JAMAIS BOSSÉ

Malgré 1 297 morts liées au travail en 2024 certains continuent d'être dans le déni. 764 travailleurs sont morts directement à la suite d'un accident du travail. Des centaines d'autres sont morts sur la route du travail ou des suites

d'une maladie professionnelle. Pourtant, certains responsables continuent de minimiser cette réalité, allant jusqu'à affirmer comme M Coulhon : « *On ne meurt pas au travail en France. On meurt d'organisations problématiques.* » Zéro mort au travail

: ce n'est pas un slogan. C'est une exigence vitale. La vie et la santé des travailleurs ne sont pas négociables. En France, oui, on meurt du travail. Et il est temps d'arrêter de déresponsabiliser les directions d'entreprise. **SUD industrie sera présent pour agir.**

FORMATION SYNDICALE : INSCRIVEZ-VOUS !



FORMATIONS CSE

Pour toutes les formations liées à la délégation du personnel en **CSE économique** (5 jours) ou **CSE Santé-Travail** (entre 3 et 5 jours suivant la situation), contactez-nous directement pour recevoir le calendrier des sessions prévues.

NOTRE HISTOIRE

Créé en 2015, l'Institut de Formation et d'Études des Secteurs Industriels de Solidaires (**IFESIS**) est issu de la volonté du secteur formation d'avoir son propre outil. Adapté aux spécificités du secteur, l'IFESIS développe une politique de formation ambitieuse.

Vous pourrez retrouver l'intégralité des formations dans le **mémo IFESIS 2025**, disponible en version numérique et papier, sur demande auprès de la permanence nationale.

LE CADRE LEGAL

La formation syndicale est un droit dans le cadre du congé de formation économique, sociale, environnementale et syndicale (CFESES, Art.L.2145-1 et suivants ET L.2145-5 et suivants du code du travail). Cette autorisation spéciale d'absence s'effectue sans aucune perte de salaire et constitue du temps de travail, rémunéré comme tel. Il n'est pas déduit des heures de délégation. **Chaque salarié a le droit jusqu'à 12 jours/an.** Lors du dépôt en bonne et due forme, l'employeur a 8 jours pour éventuellement contester, délai après lequel le congé est automatiquement accepté. En cas de refus, une procédure spécifique oblige l'employeur à consulter le CSE. Il est très difficile pour un employeur d'empêcher le dépôt de CFESES.

BOUTIQUE MILITANTE : PASSEZ COMMANDE

La visibilité de notre organisation, toute l'année et encore plus lors des différentes mobilisations, est essentielle pour faire progresser nos idées. La boutique militante de SUD Industrie est accessible à tous les syndicats SUD Industrie territoriaux pour passer leurs commandes via notre site internet. **Autocollants, drapeaux, sweats, chasubles, pin's, casquettes, calendriers**

et de nombreux autres accessoires originaux sont disponibles. La boutique s'est étoffée de manière significative ces dernières années. Elle existe grâce à l'implication militante des camarades (Zakaria, Damien, Jérôme, Bernard, Laurent) mais aussi aux commandes des syndicats, ce qui permet de mutualiser les coûts et d'avoir du matériel commun.



www.sudindustrie.org



Ce bulletin est **RÉDIGÉ PAR LES MILITANT-E-S** de SUD Industrie et animé par un **COMITÉ DE RÉDACTION** : Bernard, Francis, Julien, Marc. Sous la responsabilité du Collectif d'Animation de SUD Industrie (CASI). *Pour toutes questions : permanence@sudindustrie.org*. Le comité de rédaction est ouvert aux camarades qui souhaiteraient nous rejoindre : pour cela, votre syndicat SUD Industrie doit vous mandater et faire part de cette proposition directement au CASI pour validation.



**Union Fédérale
SUD industrie**
10, Avenue Rachel
75018 Paris

permanence@sudindustrie.org

www.sudindustrie.org

01.42.94.98.86

Co-secrétaires :

Francky Poiriez & Jérôme Massin

Secteur Trésorerie

Laurent Volonté 06.29.62.43.33

Marc Tzwangue 06.82.55.83.16

tresorerie@sudindustrie.org

Secteur Coordination - Vie interne

Julien - 06.51.00.95.52

coordination@sudindustrie.org

Secteur Formation / IFESIS

Francis Fontana 06.30.71.78.22

Bernard Guillerey 06.70.93.61.51

formation@sudindustrie.org

Secteur Juridique

Mohamed Khenniche 06.66.61.04.12

Sami Hamida 06.31.84.54.09

juridique@sudindustrie.org

Secteur Laïcité & lutte contre les discriminations

Francky & Julien

laicite@sudindustrie.org

Secteur International

Sami et Marc

international@sudindustrie.org

Secteur Boutique militante

Zakaria Mortaji 06.50.32.68.06

Jérôme Massin 06.70.27.78.35

Damien Raillard 06.15.42.53.45

boutique@sudindustrie.org

Secteur Luttes

Florent Cariou 07.86.15.86.84

luttes@sudindustrie.org

Secteur Communication

Janète Pereira 06.40.14.61.91

Bernard, Florent & Damien

communication@sudindustrie.org

Liaisons d'activité

Auto (Marc), Caoutchouc (Nicolas), Agro-alimentaire (Mickael) : contactez directement la **permanence@**